

CANDIDATURES AUX :
-ATTESTATION DE FORMATION SPECIALISEE
-ATTESTATION DE FORMATION SPECIALISEE APPROFONDIE

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

- **une fiche d'état civil** ou un document officiel en tenant lieu
- **une attestation de possession d'un Diplôme de Médecin** permettant l'exercice dans le pays d'origine
- **une attestation d'inscription en formation dans la spécialité de Chirurgie Thoracique et Cardio-Vasculaire** dans votre pays
- **un relevé des études de spécialités** déjà effectuées
- **une lettre du Responsable de l'Etablissement** dans lequel les études de spécialités sont effectuées, mentionnant votre demande de stage et le fait que vous poursuivrez votre activité dans la spécialité à votre retour.
- **une attestation de connaissance de langue française** délivrée par les Services Culturels de l'Ambassade de France
- pour bénéficier de l'exonération plein tarif d'inscription en A.F.S.A ou A.F.S les détenteurs d'une bourse doivent impérativement fournir une attestation portant la mention « **ATTESTATION DE BOURSE** »

Attention : les documents écrits en langue étrangère doivent comporter la traduction en français effectuée par un traducteur assermenté.

A noter : le visa doit comporter la mention "Etudiant" nécessaire à l'obtention de la carte de travail en France.

Actuellement la durée des stages en :

Attestation de Formation Spécialisée est de 2 ans

Attestation de Formation Spécialisée Approfondie est de 1 an.